



## Ré aménagement du bourg - modification circulation

-----  
Par Charley

Bonjour,

Tout d'abord, désolé pour cette longue explication, mais cela me semble nécessaire, afin de bien comprendre le contexte et la problématique.

J'habite dans un petit village de 1100h habitants. Ma maison, une vieille bâtisse (surement une des plus vieille du village ce situe en plein bourg, juste à proximité de l'église et avons vue sur des marais classer natura 2000 et à 50metre d'un chemin de randonnée.

Nous avons appris par la presse que le conseil municipal à voté le 21 juillet 2025 un projet de réaménagement du bourg et que les appels d'offres sont en cours.

Surpris par cette nouvelle, je me suis un peu battu avec la mairie pour voir les plans et une video.

Actuellement, il y a une petite rue devant chez moi sans aucun passage (ou vraiment très peu). Cette meme rue (infos importante) est un chemin piétonnier protégé au sens du PLU.

Surprise: notre rue, tres peu passante (gebre 10 voitures par jour, des puetons, joggeur, chevaux,...) va devenir l'axe principal de circulation du village. De plus elle deviendra à sens unique: me posant des difficultés pour rentrer chez moi en voiture et encore plus avec une remorque.

Bien evidement, c'est pour inacceptable pour les raisons suivantes:

Sur la forme: sujet appris dans la presse, aucune reunion, aucune info... rien du tout

Sur le fond:

- J'estime que la circulation sera 200à 300 fois plus forte avec environ 15 bus par jour : c'est comme ci nous allons nous retrouvé au bord d'un rond point--?nuisance sonore
- vis a vis: ma limite de propriété est un un vieux muret en pierre de 1,40 de hauteur et ma maison est à environ 1 m plus bas que la voierie--?tout le monde aura une vue chez moi
- Vibration: une circulation plus intensive va entrainer beaucoup plus de vibrztion (camion chantier, bus,...) entrainant beauvoup de vibration et donc endomagé encore mon vieux muret
- il s'agit d'un chemin piotonnier proteger tout beaucoup de passage à pied, velo, cheval. Avec beaucoup d'enfant qui passent

Mes questions:

- Est ce normal qu'en tant que riverains concerné, je n'ai jamais été sollicité.
- Est ce normal, qu'à priori aucune etudes d'impact n'a ete faite
- pensez vous, que la mairie puisse faire un axe principale sur un chemin piétonnier sans modifier le plu?
- Pensez vous que je suis en mesure d'annuler / faire modifier cet aménagement au vu des nuisances à venir?

Pour info, c'est une maison, que nous avons payé cher. Nous l'avons acheté pour le cadre de vie qu'elle offrait. Ce projet modifiera enormement notre cadre de vie

Enfin, j'ai envoyé un courrier ce jour (avec mes voisins) pour obtenir rapidement tous les documents du projet et demander une reunion le plus rapidement pmissible (avant les 2 mois suite au vote du conseil). Ensuite, je compte faire un recours gracieux aupres de la mairie et si besoin un recours aupres du tribunal administratif.

Un grand Merci de vos réponses

-----  
Par isernon

bonjour,

il y a une obligation d'afficher les comptes-rendus des conseils municipaux afin d'informer les habitants des délibérations du conseil municipal qui est élu démocratiquement par les habitants de la commune, ce qui permet de ne pas avoir à consulter les habitants pour chaque décision.

le projet important que vous décrivez a du faire l'objet de plusieurs conseils municipaux et donc de comptes-rendus.

êtes-vous certain qu'il n'existe pas de revision ou de modification du PLU en cours ?

dans des situations analogues, les tribunaux indiquent souvent que nous ne sommes pas propriétaires de notre environnement.

salutations